

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

Délibération mise en ligne le 06.10.2023 sur le site internet de la Ville de Libourne

23-09-160

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Laurent KERMABON pouvoir à Julie DUMONT, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PROJET URBAIN

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FONDS VERT « FRANCE NATION VERTE » – PLACE SAINT JEAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif « Action Cœur de Ville », reconnu comme Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral du 6 janvier 2020,

Vu la mise en place des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) porté par le PETR pour le Libournais,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – La Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant le déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert », mis en place par le gouvernement pour faire face aux problématiques environnementales et à l'adaptation au changement climatique,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre particulier doivent être relatifs à la transition écologique, notamment l'axe 2 « Adapter les territoires au changement climatique » favorisant la renaturation des villes et des villages,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant les travaux engagés pour l'église Saint Jean-Baptiste et la situation remarquable de l'édifice dans la bastide libournaise, au coeur d'une place située dans l'ancien bourg médiéval de Fozera et avant lui un probable sanctuaire,

Considérant le caractère patrimonial et architectural du site, protégé par l'Aire de valorisation du Patrimoine, et sa fonctionnalité de quartier offrant de multiples services à la population,

la Ville a souhaité associer la remise à niveau de la place Saint Jean aux travaux prévus pour la rénovation de son église et s'engager dans un vaste projet de valorisation de ce quartier historique.

Cette place, de forme trapézoïdale peu commune et orientée est/ouest, couvre une superficie de plus de 6 600m² dont 4 750 m² de surfaces non bâties.

Le traitement des rues comprises dans le périmètre à aménager, représente près de 950 m² soit un espace total d'intervention d'environ 5 700m² dont 1000 m² seront désimperméabilisés afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales et de contribuer à la préservation de la ressource.

Cet espace urbain arboré, dont la renaturation sera renforcée par la plantation d'un arbre en complément des 20 existants et de quelques 5 000 plantes en strate basse, permettra de repenser ses usages afin de mettre à la disposition de tous un parvis de qualité, une végétalisation préservée et une circulation apaisée.

Considérant la désignation du cabinet « Villes et Paysages » en charge de la maîtrise d'œuvre de ce projet et le budget prévisionnel, dans le cadre du marché de travaux, du volet « Végétalisation », lot N° 2- Espaces verts estimé à 321 421 € HT (inclus la maîtrise d'œuvre proratisée),

Considérant le démarrage de ce projet le 2 octobre 2023 et le plan de financement prévisionnel :

Budget prévisionnel – 321 421 € HT				
Dépenses		Recettes		
Lot 2 – Espaces verts	298 941,00 €	Dsil 2022 (proratisé :base 350 000 €)	65 409,00 €	20,35%
		Département de la Gironde (non confirmé et proratisé :base 100 000 €)	15 000,00 €	4,67 %
		Fonds Vert « Renaturation des villes et des villages »	160 000,00 €	49,78 %
MOE tr. ferme (proratisé)	22 480,00 €	Autofinancement	81 012,00 €	25,20 %
Total	321 421,00 €	Total	321 421,00 €	100,00 %

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'État dans le cadre du dispositif « Fonds vert », un soutien financier pour l'opération précitée, à hauteur de 49,78 % du montant HT des dépenses, soit 160 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.10.2023 et de la publication, le 06.10.2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 033-213302433-20230929-DELIB23_09_160-DE